

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2009-14-8-5

Service consulté

**PROGRAMME E758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA
CONSTITUTION DE BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES
POUR LES CLASSES BILINGUES
(SECONDE LISTE 2009)**

Résumé : *Afin de favoriser l'apprentissage de la lecture en langue allemande, le Conseil Général a mis en place une subvention incitative à la constitution de bibliothèques en langue régionale dans les sites bilingues publics. Il est proposé d'attribuer aux communes concernées en 2009/2010 des subventions au taux de 50 % des montants figurant en annexe pour un montant global de 11 150 €.*

Notre assemblée a décidé d'accorder une subvention de 50 % des dépenses pour la constitution de bibliothèques en langue allemande dans les classes bilingues publiques selon les montants subventionnables maximaux ci-après (actualisés le 3 mai 2002) :

- classe du cycle 1 (PS/MS) à 500 € ;
- classe du cycle 2 (GS/CP/CE1) à 700 € ;
- classe du cycle 3 (CE2/CM1/CM2) à 1 000 €.

La liste en annexe relève les dernières demandes qui m'ont été adressées par les communes. En application du règlement financier, le mandatement interviendra à réception d'une copie de la facture, dans la limite de 50 % des achats effectifs dans la limite du montant subventionnable. Les subventions seront imputées sur le chapitre 65, nature 65734, fonction 28.

Par ailleurs une erreur s'est glissée dans le rapport et la délibération n° CP-2009-11-8-10 du 4 septembre 2009 intitulé «Ouverture de filières bilingues dans trois collèges à la rentrée 2009». Il convenait de lire Collège Irène Joliot-Curie à Wittenheim et non pas Collège Marcel Pagnol à Wittenheim.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- m'autoriser à procéder au mandatement des subventions aux communes ou syndicats intercommunaux pour un montant total maximal de 11 150 €
- annuler la subvention au titre du CDI de 1 000 € au Collège Marcel Pagnol à Wittenheim et l'attribuer au Collège Irène Joliot-Curie à Wittenheim.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Liste des communes et syndicats intercommunaux

Liste des communes	Montant subventionnable	Subvention maximale
Syndicat Intercommunal Rixheim/Habsheim/Illzach/Sausheim Ecole Ile Napoléon	1 000 €	500 €
REGUISHEIM Ecole maternelle	1 200 €	600 €
COLMAR Ecoles Jean Macé et Pfister	4 400 €	2 200 €
GUEBWILLER Ecoles maternelles Kienzl – Magenta – St Exupéry	2 800 €	1 400 €
RANTZWILLER Ecole maternelle RPI Rantzwiller/Koetzingue	1 200 €	600 €
DANNEMARIE Ecole maternelle	700 €	350 €
KINGERSHEIM Ecole maternelle du Centre	500 €	250 €
ENSISHEIM Ecoles maternelles St Martin et Balde	1 900 €	950 €
BUHL Ecole primaire Maurice Koechlin	700 €	350 €
UNGERSHEIM Ecole primaire	700 €	350 €
ANDOLSHEIM Ecole maternelle	700 €	350 €

UFFHOLTZ Ecole élémentaire	700 €	350 €
WIHR-AU-VAL Ecole primaire	700 €	350 €
STE CROIX EN PLAINE Ecole élémentaire Les Bosquets	700 €	350 €
VILLAGE-NEUF Ecole maternelle Lina Ritter	700 €	350 €
TURCKHEIM Ecole Charles Grad	1 000 €	500 €
KEMBS Ecole Léonard de Vinci	1 000 €	500 €
BURNHAUPT LE BAS Ecole élémentaire	1 000 €	500 €
PULVERSHEIM Ecole maternelle	700 €	350 €
	TOTAL	11 150 €